



# MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

# Plan d'accès

## Maison des Services au Public

6 rue des Belles Hâtes — 95610 Éragry-sur-Oise



# Sommaire

 **Le Service Social  
Départemental** ..... p. 4

 **Le Centre  
communal  
d'Action sociale** .... p. 5

 **Solidarité et  
Attention à tous** ... p. 6

 **La politique  
de la Ville** ..... p. 7

 **Le Centre  
de Protection  
Maternelle  
et Infantile (PMI)** ... p. 8

 **La coordination  
santé et l'Atelier  
Santé Ville** ..... p. 9

 **La Caisse Régionale  
d'Assurance  
Maladie  
d'Île-de-France  
(Cramif)** ..... p. 9

 **Le Centre d'Information  
sur les Droits des  
Femmes et des Familles  
du Val-d'Oise** ..... p. 10

 **La Caisse  
d'Allocations  
Familiales (CAF)** .... p. 11



Le Conseil départemental du Val d'Oise et la Ville d'Éragny ont œuvré à la création de la Maison des Services au Public (MSP), ouverte en 2006.

Le principe de guichet unique en action sociale et de plateforme d'accueil et d'accompagnement a guidé ce projet. De nombreux professionnels issus de plusieurs institutions se coordonnent au sein de cette structure pour inscrire l'utilisateur dans un parcours d'accompagnement personnalisé.



## Le service social départemental

*Le service social départemental (SSD) accompagne les différents publics dans la résolution de leurs difficultés : accès aux droits sociaux, problèmes budgétaires, problèmes familiaux, perte d'emploi, isolement*

La Maison des services au public d'Éragny-sur-Oise héberge l'une des antennes sociales du SSD. Des équipes pluridisciplinaires, composées de travailleurs sociaux et d'agents administratifs sont à la disposition des publics pour les conseiller et les accompagner dans leurs démarches, concernant notamment :

- L'accès au droit, dans le domaine de la famille, la santé, la culture, l'habitat, l'insertion sociale.
- L'enfance : soutien des parents dans leur rôle éducatif, évaluation des situations d'enfant en danger ou en risque de l'être.
- Le logement : aide à l'entrée et au maintien dans les lieux, prévention des expulsions, soutien dans la recherche d'hébergement.
- La vulnérabilité : prévention et protection des personnes en situation de vulnérabilité, accompagnement social personnalisé.

**Le SSD est réparti sur tout le département à travers douze Territoires d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (TISMS), dont dépendent trente-cinq antennes sociales.**

 [valdoise.fr](http://valdoise.fr)



- L'insertion : instruction des demandes de RSA, accompagnement vers l'insertion sociale.
- Le budget : conseils budgétaires, accompagnement dans le traitement de l'endettement et du surendettement.

Une attention particulière est portée à l'accueil du public, à l'évaluation des situations et à l'orientation des usagers vers les professionnels les plus compétents.



## Le Centre Communal d'Action sociale

*Le Centre Communal d'Action sociale est un lieu d'information pour orienter au mieux les familles vers les dispositifs ou les aides existants en fonction de leur situation.*

Les principales missions du CCAS consistent à :

- Gérer et instruire des dossiers d'aides sociales légales (RSA, CMU, Allocations de personnes âgées).
- Accompagner les bénéficiaires du RSA dans le cadre des Contrats d'Engagements Réciproques (CER).
- Attribuer des aides facultatives communales.
- Gérer les situations d'urgence.
- Évaluer les situations de personnes vulnérables.
- Réaliser les enquêtes dans le cadre des procédures d'expulsion.



**Le CCAS est un établissement public communal qui a pour objectif d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les autres institutions.**



- Participer aux CIL (Commissions Impayés de Loyer).
- Réaliser les enquêtes ressources et logements pour l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration,) dans le cadre du regroupement familial.
  - Réaliser les enquêtes à domicile pour l'Éducation nationale lors d'une demande de scolarisation à domicile.
- Instruire les demandes de domiciliation et le courrier.
- Participer aux projets collectifs en lien avec les services de la Ville et les partenaires.
- Orienter les usagers vers l'épicerie solidaire pour une aide alimentaire.



## Solidarité et Attention à tous



*Hébergé au sein de la Maison des Services au Public, le département Solidarité et Attention à tous de la Ville d'Éragny regroupe plusieurs services chargés de l'accueil et de l'accompagnement des publics fragiles ou en situation précaire.*

### Le service logement et habitat

- Accueil physique et téléphonique des demandeurs de logement social.
- Enregistrement et instruction des dossiers de demande de logement social.
- Information sur les des droits et obligations du locataire.
- Préparation et participation aux commissions d'attribution logements.
- Travail en transversalité avec les autres institutions (bailleur, préfecture, communauté d'agglomération), sur les sujets en lien avec la compétence logement.

### Le service senior

- Écoute, information, orientation et conseil aux personnes de plus de 60 ans et à leurs familles.
- Présentation des dispositifs qui permettent d'assurer le bien-être dans la Ville dans la vie quotidienne et de favoriser le maintien à domicile : Aide pour l'Autonomie (APA), Télé Assistance, Carte de transport Navigo Améthyste, associations proposant des aides à domicile, dossier auprès de la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH).
- Gestion et suivi du dispositif de portage de repas, du dispositif Allô-Veille et du transport en minibus.
- Organisation des différents ateliers (mémoire, loisirs...) et conception du programme d'activités et de sorties.
- Préparation et mise en œuvre de journées en direction des seniors (journée bien-être, repas de Noël...).

### Le service handicap

- Accueil, écoute, orientation des personnes handicapées et de leurs familles.
- Aide à l'accès aux droits.
- Invitation des personnes handicapées à participer à la vie de la commune.
- Prise en compte des besoins spécifiques (aide technique et sociale...).
- Sensibilisation de la population aux handicaps et aide à l'adaptation de l'environnement.

- Gestion de la commission handicap et accessibilité communale et participation à la commission handicap intercommunale.

- Préparation et mise en œuvre de la Journée Handicap Collège.



## La Politique de la Ville



*La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.*

La réforme de la loi de 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini les quartiers prioritaires en retenant pour seul critère d'éligibilité le revenu médian des habitants dont le seuil a été fixé à 12 800 € par an.

Aujourd'hui, 1514 quartiers font partie de la politique de la ville avec près de 5,5 millions d'habitants. Ces 1514 quartiers prioritaires sont situés dans plus de 700 communes différentes en métropoles et outre-mer.

Le contrat de ville de Cergy-Pontoise dont fait partie Éragny concerne 27 430 habitants soit 13 % de la population de l'agglomération (9 quartiers dans 7 villes).

Pour Éragny, le quartier des Dix Arpents a été retenu en politique de la Ville. Cela signifie qu'il bénéficie d'une attention particulière des institutions pour la réduction des inégalités en matière de :

- L'éducation
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- Le développement économique
- La rénovation urbaine, les transports et le cadre de vie
- La prévention de la délinquance
- La justice et la sécurité
- La médiation sociale
- La santé
- La culture
- La solidarité numérique

Le Conseil Citoyens des Dix Arpents est un organisme bénévole indépendant qui œuvre aux côtés de la commune pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.



## Le centre de Protection maternelle et infantile

*Les centres de protection maternelle et infantile font partie des services du Département du Val d'Oise. Ils accueillent les familles et les accompagnent pour tout ce qui touche à la santé des futures mamans et à celle de leur(s) enfant(s).*

Des équipes de professionnels pluridisciplinaires (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, auxiliaire de puériculture, conseillère en lactation) sont présentes pour :

- **informer, conseiller** dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- **préparer et aider** à la naissance dans les conditions les plus favorables à la santé de la mère et de l'enfant,
- **promouvoir** le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans,
- **s'assurer** des conditions d'accueil des jeunes enfants dans les établissements ou



La PMI participe également aux actions de prévention des mauvais traitements des enfants mineurs et à la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.



d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans ou les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.





## La Coordination santé et l'Atelier Santé Ville



*La Ville d'Éragny est engagée, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture, dans un Contrat local de Santé qui détermine les priorités pour répondre aux besoins de santé sur la commune.*



Situé à la Maison des Services au Public, l'Atelier Santé Ville conduit son programme d'actions sur la base du Contrat local de Santé. Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en mettant en place une politique locale et partenariale de santé à partir des besoins identifiés sur le territoire. Il organise plusieurs animations au cours de l'année en mettant toujours la prévention et la sensibilisation au cœur de son action.

Il suit des dispositifs tels que :

- La mutuelle communale, mise en place à Éragny en 2014.
- Des opérations de dépistage ou de sensibilisation auprès de publics cibles.
- Le suivi de la procédure du traitement des situations d'habitant
- Les ateliers futurs parents en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales et le Réseau Périnatal du Val-d'Oise

Il est également investi dans la problématique de désertification médicale et prend activement part à l'étude et à la création de structures innovantes pouvant accueillir des professionnels sur le territoire telles que les Maisons de Santé.



## La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

*La Cramif est un organisme de sécurité sociale de droit privé appartenant au réseau de l'Assurance Maladie. Elle possède des missions de service public.*



Deux permanences par semaine sont assurées à la Maison des Services au Public pour répondre aux usagers sur les sujets qui concernent :

- L'orientation vers l'accès aux droits et aux soins.
- L'accompagnement du public sénior (informations sur l'invalidité-retraite, retraite par inaptitude, prévention de la perte d'autonomie...),
- L'aide aux personnes en arrêt maladie de longue durée pour le maintien dans l'emploi.
- L'accompagnement des sorties d'hospitalisation.



## Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-d'Oise



*Le réseau des CIDFF est coordonné et animé par la FNCIDFF (Fédération Nationale des CIDFF) sous la haute autorité du Secrétaire d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, notamment dans le cadre d'un agrément pluriannuel.*

Le CIDFF œuvre en faveur de l'accès au droit pour tous, et intervient notamment dans les domaines suivants :

- Information juridique dans tous les domaines.
- Permanences en droit du travail et en droit des étrangers.
- Présence en Mission locale pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes.
- Actions d'information collective : droit de la consommation, droit de la famille, droit des futurs retraités, droit des victimes.
- Accompagnement des victimes (information juridique, orientation pour obtenir un soutien psychologique ou un accompagnement social).



# La Caisse d'Allocations Familiales



*La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un organisme de la sécurité sociale, de droit privé avec une mission de service public.*

La CAF intervient sous la forme de versement de prestations dans quatre domaines principaux : la famille, le logement, l'insertion, le handicap. Elle propose une action sociale en lien avec les besoins spécifiques locaux :

- des aides financières déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale (à retrouver sur le site Internet [caf.fr](http://caf.fr))
- des actions de soutien à la parentalité en partenariat avec les associations et les centres sociaux,
- des offres de services liées à un évènement familial déstabilisant, sous la forme d'informations ou d'accompagnement mises en œuvre par le service social suite à l'arrivée d'un enfant, d'une séparation, d'un décès d'un conjoint ou d'un enfant, d'un impayé de loyer, ou pour des jeunes parents isolés (moins de 26 ans) bénéficiaire du RSA avec un enfant de moins de 3 ans.



Les travailleurs sociaux reçoivent les allocataires dans le cadre des offres de service, sur rendez-vous dans des lieux de permanences de proximité.



**MAISON  
DES SERVICES  
AU PUBLIC**

6 rue des Belles Hâtes  
95610 Éragny-sur-Oise